

# EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER

## AIDES CONCERNANT LE QUOTIDIEN

### DIFFÉRENTS SYSTÈMES D'AIDES A DOMICILE

•  
TÉLÉASSISTANCE

•  
PORTAGE DE REPAS

•  
AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT

•  
ESA

•  
ACCUEIL DE JOUR

## Principe

L'Equipe Spécialisée Alzheimer est un service dédié à l'accompagnement et à la stimulation de personnes ayant un diagnostic de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, et présentant des troubles cognitifs.

L'ESA accompagne les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de maladies apparentées diagnostiquées vivant à domicile. Les interventions se déroulent en 12 à 15 séances à raison d'une séance par semaine en moyenne.

Les interventions des Équipes Spécialisées Alzheimer ont plusieurs objectifs :

- maintenir l'autonomie de la personne en stimulant ses capacités, en proposant des activités de stimulation cognitive et/ou motrice ;
- aider les personnes accompagnées à réduire les effets des symptômes de la maladie dans leur quotidien et diminuer les éventuels troubles du comportement ;
- encourager et soutenir les proches aidants de la personne.

## Conditions

L'accompagnement des Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA) s'adresse aux personnes diagnostiquées au début de la maladie, d'un stade léger à un stade modéré de la maladie d'Alzheimer et/ou maladies apparentées.

Les équipes spécialisées Alzheimer sont rattachées à des SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile).

Ils sont composés de professionnels formés à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer :

- psychomotriciens ;
- ergothérapeutes ;
- assistants de soins en gériatrie.

Un(e) infirmier(e), un psychomotricien(ne) ou un(e) ergothérapeute peuvent coordonner l'ESA. Le coût des interventions est intégralement pris en charge par l'Assurance maladie.

## Démarche

Pour bénéficier de l'intervention d'une équipe spécialisée Alzheimer, il est impératif d'avoir une prescription médicale « **12 à 15 séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement à domicile par une ESA** ». Cette prescription médicale peut être renouvelée par le médecin traitant ou par un médecin spécialiste d'un cabinet libéral ou d'une consultation mémoire.



01 85 23 00 50

Retrouvez l'ensemble des  
fiches pratiques sur notre  
site internet  
[www.clicnordestessonne.fr](http://www.clicnordestessonne.fr)